

- Faculté des sciences économiques
- www.unine.ch/seco

Déontologie et éthique de l'information (5AJ2001)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master en journalisme et communication	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Equipe enseignante:

Prof. Benoît Grevisse
Académie du Journalisme et des Médias (AJM)
Rue A.-L. Breguet 2
2000 Neuchâtel
+41 32 718 14 76
benoit.grevisse@uclouvain.be

Objectifs:

La mise en cause des journalistes est une question sociale et politique omniprésente. En réaction à cette crise de confiance, la profession journalistique, toujours marquée par des difficultés identitaires, a répondu par la mise en place d'une série de mécanismes d'autorégulation. Ces pratiques concrètes s'inscrivent dans la théorie de la responsabilité sociale des médias. Ce cours a pour objectif d'amener à la connaissance de ces mécanismes et à la capacité d'analyse de leur légitimité. Il entend donner à l'étudiant la connaissance des règles déontologiques, suisses et internationales, et aiguïser ainsi sa capacité à poser un questionnement éthique valide, en situation réelle.

Contenu:

Le cours est constitué d'exposés magistraux, alimentés de nombreux cas concrets, suisses et internationaux. Cette approche proposera un cadre théorique et une méthode d'analyse de cas. Pour dépasser la simple casuistique, les conditions de production de l'information journalistique seront analysées au regard des apports de la sociologie du journalisme et du droit. On évitera ainsi l'abstraction du système déontologique de la réalité des pratiques. Au-delà de la connaissance de la matière, l'étudiant est invité à exercer l'analyse déontologique et le raisonnement éthique.

Forme de l'évaluation:

Le cours fera l'objet d'un examen écrit portant sur la connaissance de la matière et sur la capacité d'analyse de cas. Examen écrit final de 2 heures lors du dernier jour du cours

EXAMEN SANS DOCUMENTATION ET SANS AUCUN OBJET CONNECTÉ. En cas d'infraction à ces règles, les étudiants sont en situation de "fraude" et les éléments non admis leur seront retirés ou encore l'examen pourra être réputé échoué.

Rattrapage : examen écrit de 2h en session.

Documentation:

B. Grevisse
Déontologie du journalisme. Enjeux éthiques et identités professionnelles,
De Boeck, coll. Info&Com,
Louvain-la-Neuve (2ème édition, 2016)